



Par SDE

Le 15 mai 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa
16^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : (514) 289-2211, poste 3563
Télec. : (514) 289-2007

OBJET : Demande du Distributeur de modifications aux conditions de service
Votre dossier : R-4316-2025
Notre dossier : LTG08270 ST

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), a reçu les demandes de remboursement de frais des intervenants dans le cadre du dossier mentionné en objet. Il s'en remet à la Régie de l'énergie afin de juger du caractère nécessaire, conforme et raisonnable des frais réclamés ainsi que de l'utilité de la participation des intervenants notamment à la lumière des articles 11 et 12 du Guide de paiement des frais.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat
ST/